Avis du Conseil de Développement sur le document "Région mulhousienne : esquisse pour un projet stratégique"

Avis approuvé lors de l'Assemblée Plénière du mercredi 29 septembre 2004

Sollicité par le Président du Pays et le Président du SCOT, le Conseil de Développement s'est saisi du document d'orientation "Région mulhousienne : esquisse pour un projet stratégique". Ses travaux ont plus particulièrement porté sur les questions de la cohérence du territoire, de son organisation, des valeurs qui président à sa construction, des forces qui l'animent.

Il a en effet semblé aux membres du Conseil que le projet de développement sera d'autant plus pertinent que ses fondements seront clairement explicités et que ses critères d'évaluation seront clairement définis.

En vertu des principes du développement durable, l'Homme – c'est-à-dire tous les hommes et l'Homme dans toutes ses dimensions (culturelle, sociale, spirituelle, …) – doit être mis au centre du Projet de territoire.

Il ressort des travaux menés, la conviction forte qu'il convient de bâtir le document d'orientation stratégique non pas autour d'un "scénario d'action publique", mais d'un "scénario d'action territoriale".

Par nature, les collectivités se placent dans le registre d'un scénario d'action publique, mais celui-ci ne peut pas se limiter à leurs leviers d'action traditionnels - tels que la qualification de l'environnement par les politiques d'urbanisme, d'aménagement, d'offre de services – fussent-ils associés à une politique de concertation lors de la mise en œuvre.

Substituer à un scénario d'action publique, un scénario d'action territoriale

Le Pays et le SCOT constituent l'échelle territoriale pertinente pour se saisir de la question de l'avenir de la région mulhousienne.

Il est nécessaire que ceux et celles qui vivent sur ce territoire - c'est-à-dire ceux et celles qui donnent sens à ce territoire et en constituent la force motrice – soient partie prenante du projet.

C'est avec les acteurs locaux et non pas seulement pour eux qu'il convient de mettre en œuvre une politique de développement. C'est cette capacité à être partagé qui donnera son sens au projet et qui fera sa force.

Le renouveau de territoires qui ont su mobiliser les acteurs locaux autour de projets fédérateurs en témoigne : Saint-Etienne (industrie mécanique), Saint-Nazaire (rénovation de la base sous-marine), Marseille (projet euroméditerranée),...

La mobilisation des forces vives autour du projet de développement constitue en soi un objectif stratégique. De cette mobilisation dépend non seulement la possibilité d'atteindre les objectifs visés, mais l'identification des objectifs eux-mêmes.

Le Conseil de Développement a vocation à être informé et à donner un avis, le plus en amont possible, sur les différents dossiers et schémas stratégiques relatifs à l'aménagement et au développement du Pays de la région mulhousienne. Il a également vocation à servir de relais vers l'ensemble des forces vives, mais il ne permet pas de faire l'économie d'une démarche d'ouverture plus ambitieuse. Pour cette raison, il estime qu'il est opportun d'adjoindre aux leviers traditionnels de l'action publique, le levier de la mobilisation des acteurs locaux et de l'animation des partenariats territoriaux.

Une action publique enrichie de la sorte permettrait non pas l'élaboration et la mise en œuvre d'un scénario d'action publique, mais d'un scénario d'action territoriale.

Ce changement d'approche modifie la conception que l'on peut avoir de la gouvernance territoriale et de la cohésion sociale.

Pour une gouvernance territoriale

La gouvernance territoriale n'est à aucun moment abordée dans le document d'orientation stratégique. Le Conseil de développement le regrette car cette question est une des questions centrales de l'élaboration du projet de Pays.

Parce qu'elles nécessitent la mobilisation du plus grand nombre, l'élaboration et la mise en œuvre d'un scénario d'action territoriale s'accompagnent d'un besoin de gouvernance territoriale différente de celle que l'on connaît aujourd'hui dans le Pays de la région mulhousienne.

Il existe aujourd'hui 48 organismes intercommunaux (Communauté d'Agglomération, Communautés de Communes, SIVOM, SIVU, …) dans le Pays de la région mulhousienne.

Cet éparpillement des forces des collectivités apparaît aux membres du Conseil préjudiciable en raison des pertes d'énergie et de ressources qu'il implique, de l'allongement des délais de réaction qu'il impose, de la fragilité décisionnelle et de mise en œuvre qu'il porte en lui.

L'élaboration et la mise en œuvre d'un projet stratégique de développement durable sur ce territoire appellent une gouvernance institutionnelle d'une autre nature, afin que soient relevés avec efficacité les défis que posent au territoire les évolutions économiques et sociales.

Pour un contrat social territorial

La cohésion sociale est abordée dans le document d'orientation stratégique dans la stricte perspective de l'efficacité économique. Un scénario d'action territoriale nécessite de penser celle-ci en des termes différents.

La capacité du territoire à se mobiliser dépend de la cohésion sociale, expression d'une "volonté de vivre ensemble". Les évolutions économiques, sociales et démographiques actuelles se traduisent par un décrochage d'une partie de la population, ce qui affaiblit d'autant la possibilité d'élaborer et de mettre en œuvre un scénario d'action territoriale.

Ce cercle vicieux est un réel risque pour le Pays de la région mulhousienne. Le renforcement de la cohésion sociale constitue donc un objectif prioritaire. Dans cette perspective, il semble important de mobiliser et de fédérer plus précisément les acteurs culturels, éducatifs, économiques et sociaux de ce territoire.

Un projet de développement véritablement partagé, parce qu'il incarne "une nouvelle frontière", contribue à refonder le contrat social dans une perspective dynamique, porteuse d'avenir. Sa force est d'autant plus grande, que son élaboration et sa mise en œuvre ne sont pas différées.